

## Les négociations se poursuivent

**L**es dernières rencontres de négociation, avec le MSSS et les employeurs, ont donné lieu à d'importantes discussions sur divers sujets nationaux. D'autres dates se sont également ajoutées au calendrier de négociation jusqu'à la fin du mois de juin.

Notre demande portant sur le régime d'assurance collective fut l'objet de différents échanges avec la partie patronale. Des précisions ont été apportées par nos porte-parole quant à notre désir d'être le seul détenteur de notre police d'assurance, tel que convenu lors du conseil sectoriel du pré-hospitalier le 16 septembre dernier. Nous souhaitons un règlement rapide sur cette question, au bénéfice de l'ensemble de nos membres.

Notre sous-comité de négociation en santé et sécurité au travail a également pu déposer un projet visant à mettre sur pied un système de poinçage permettant une meilleure gestion et une distribution plus efficace des pièces d'uniforme. Notons qu'un système similaire est déjà en fonction à Urgences-santé. Les échanges avec nos vis-à-vis patronaux nous permettent d'envisager une entente sur ce point.

Au cours de la semaine prochaine, nous aurons une rencontre avec notre actuaire pour préciser et compléter nos demandes portant sur notre régime de retraite.

Nous n'en sommes pas à une entente, mais la fréquence des travaux à la table de négociation nous laisse croire à des avancées avant la pause des vacances estivales.

**10-19**  
**Négociation 2010–2011**  
**POUR AMÉLIORER**  
**MON QUOTIDIEN**  
**10-30**



## Temps supplémentaire comptabilisé et période de repas payée en congé \*

Afin d'éclaircir les modalités d'application de l'entente sur les repas (10-09) et pour protéger vos droits, nous vous soumettons le tableau suivant qui explique certains aspects plus complexes à appliquer.

La comptabilisation du temps et le paiement de la période de repas n'étaient pas toujours claires, notamment lors de la prise de certains congés ou lors d'occupations autres que le travail habituel de paramédic. La décision Côme-Poulin apporte d'importants éclaircissements et vient renforcer notre interprétation de cet article. Cette décision a été rendue à la suite du grief déposé à Québec par l'ATPH-CSN. Dans sa décision, l'arbitre stipule que le temps de repas avec disponibilité fait partie intégrante de la journée de travail.

Enfin, il est important de préciser que le temps comptabilisé peut entraîner le paiement d'heures supplémentaires. Ainsi, le temps de la période de repas fait partie intégrante du temps total travaillé.

\* Non applicable à Urgences-santé

### Jours où le temps de repas est comptabilisé

- Période de repas avec disponibilité
- Formation
- Période d'essai (probation)
- Fériés (art. 17 convention collective)
- Vacances

### Jours chômés avec période de repas payée

- Déménagement
- Mariage
- Judiciaire
- Maternité
- Paternité
- Adoption
- Parental
- Congé de décès

---

## BIENVENUE À LA CSN!

Trois nouvelles unités d'accréditation du secteur préhospitalier ont joint les rangs de la CSN au cours des dernières semaines. Il s'agit de travailleuses et des travailleurs de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, de Saint-Marc-des-Carières et de Saint-Ubalde. Bienvenue à toutes et à tous !

